

# COMMUNE DE ROPRAZ

## Election à la Municipalité du 29 mars 2026 (2<sup>ème</sup> tour)

### Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Yvan Cadoux, comprenant le nom de 1 personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que 1 siège est à repourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Cadoux Yvan**, né le 10.10.1989, originaire de Genève, domicilié à Route de Vers-chez-les-Rod 13 à 1088 Ropraz, **élu tacitement Conseiller Municipal** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau:



Le secrétaire:



Ropraz, le 10 mars 2026

